Compte rendu
Commission Formation et Vie Universitaire
Jeudi 18 septembre 2025

1. Informations générales

En premier lieu, Stéphanie Carrez présente aux membres de la CFVU la nouvelle directrice de la formation, Lucie Barbier-Fazilleau, dont la prise de poste a été effective le 1er septembre.

Le premier point des informations générales dresse un bilan des effectifs pour la rentrée universitaire 2025/2026. Il est constaté une stabilité des effectifs avec une légère progression de 1,7% notamment en première et deuxième de cursus.
22576 étudiants sont inscrits à ce jour. Un nouveau point plus stable sera fait à la CFVU d'octobre avec une analyse de l'impact de la nouvelle disposition de double moyenne sur le cursus de licence.

Melpomeni Papadopoulou, vice-présidente en charge des innovations pédagogiques, présente ensuite le projet Minerve porté par l'université d'Orléans, financé par le programme d'investissement d'avenir (PIA) France 2030. L'université de Tours est partenaire depuis 2023 sans avoir mené toutefois des actions concrètes.
Ce projet propose une immersion progressive dans le domaine de la recherche (module, accompagnement scientifique, stage en laboratoire, plateforme…) pour permettre à l'étudiant de construire un parcours personnalisé, de la 1ère année (BAC+1) au doctorat (notamment), adapté à son projet personnel, à son profil et à son rythme d'apprentissage.
Avant de mettre en place ce projet, un appel à manifestation d'intérêt est en cours afin de solliciter la communauté universitaire, notamment les responsables de master et directeurs de laboratoire, et recenser les besoins.
Une réunion de présentation est prévue en novembre.

A la suite de la demande faite par le département de géographie de l'UFR Droit, économie et sciences sociales sur la neutralisation de l'enseignement de transition écologique et sociétale en licence 2ème année, Stéphanie Carrez informe les membres que cette proposition ne sera pas soumise au vote de la CFVU du fait du caractère tardif de la démarche pour cette année universitaire et de la nécessité de le présenter sous la forme d'une demande de modification de maquette. L'assesseur à la pédagogie pour l'UFR indique que le département de géographie se conformera à l'avis de la CFVU.

Un point est également fait sur la réforme des concours de l'enseignement. La mise en place de ce nouveau dispositif est progressive avec l'ouverture de modules en licence 3ème année à l'université de Tours et un module de formation à distance à l'université d'Orléans sous la forme d'un diplôme d'université gratuit pour les étudiants de Tours. 18 étudiant·e·s sont déjà inscrit·e·s.

Concernant la nouvelle licence professorat des écoles (LPE), elle sera portée par l'université d'Orléans via l'INSPE Centre Val de Loire avec la répartition suivante : 2 groupes à Orléans, 1 à Bourges, 1 à Châteauroux, 1 à Tours.

Le concours sera organisé selon deux voies d'accès :

- LPE permettant la dispense des examens écrits et une présentation seulement aux oraux.
- Licence disciplinaire avec le suivi d'un module « préparatoire » et présentation au concours complet (écrit + oral).

Puis, Stéphanie Carrez annonce la création de plusieurs groupes de travail autour des thématiques pédagogiques suivantes : prise en compte des éléments avec validation ou quitus de présence dans les M3C tant en première qu'en deuxième session, les règles liées au contrôle continu intégral et la seconde chance et l'approche par compétences dans les maquettes. Un appel à participation est lancé en séance, les personnes intéressées devant la contacter.

Deux derniers points sont abordés liées à la vie étudiante. Stéphanie Picault, directrice de la vie étudiante, présente les actions liées à la rentrée universitaire comme le festival de rentrée qui aura lieu le 25 septembre 2025. Des activités sont prévues comme le village campus, village culture, village écolo, points de restauration, yoga aérien, tournoi de basket 3*3 avec présence des associations étudiantes, du service de santé étudiante, du service culturel et du SUAPS.

Elle informe également de la restructuration du service de la vie étudiante à la suite du départ de plusieurs agents et de l'arrivée de deux nouvelles collègues.

Enfin, Véronique Abasq, vice-présidente en charge de la santé, du handicap et l'accompagnement social fait un point sur les actions menées dans le cadre du plan de communication contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) lancé le 11 septembre :

- Campagne de communication sur tous les écrans d'affichage dans les locaux de l'université ainsi que sur les différents lieux de passage des étudiants et sur les réseaux sociaux.
- Création d'une plateforme pour informer les étudiant·e·s et recueillir des témoignages (https://www.univ-tours.fr/ecoute)
- Mise en place d'une journée de formation dans le diplôme de formation générale en sciences médicales en 2ème année et de plusieurs interventions à des fins de sensibilisation en Pharmacie, droit, économie et sciences sociales ainsi qu'à Polytech.

2.Pédagogie

2.1.Campagne d'habilitation des diplômes d'université 2026-2029 : présentation du dossier et calendrier

La campagne d'habilitation des diplômes d'université arrive à son terme et il convient de procéder à leur renouvellement, par les instances, pour la période 2026/2029.

Le calendrier établi est le suivant :
- Envoi des dossiers 2026-2030 : **septembre octobre 2025**
- Retour des dossiers finalisés au SEF : **23 janvier 2026**
- Vote par la CFVU : **19 mars 2026**
- Vote à la Commission des moyens : **03 avril 2026**
- Vote au CA : **13 avril 2026**

Quelques modifications ont été apportées sur le dossier d'habilitation comme des précisions sur les types de formation (initiale, continue, en présentiel ou en hybride) et modes pédagogiques, l'intégration RNCP/registre spécifique, les conditions de validation. Un nouvel onglet "déroulé pédagogique" a été ajouté pour les formations à distance.

Afin d'aider les personnes en charge de l'élaboration de ces dossiers, un processus d'habilitation des diplômes d'université va être transmis en même temps que le dossier et le calendrier.

Une charte du responsable pédagogique concernant les diplômes de formation continue devra être remplie et transmise au service la formation continue et de l'alternance (FOCAL).

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.2.Calendrier des dates limites d'inscriptions administratives

La réglementation impose que les instances universitaires arrêtent chaque année le calendrier des inscriptions administratives.

Les autres inscriptions (étudiants internationaux, stagiaires de formation continue, étudiants hors université de Tours...) ou réinscriptions seront possibles jusqu'au 30 septembre hors cas des licences professionnelles dont la date limite est fixée au 15 septembre.

Certains masters bénéficieront d'une période d'inscription plus longue comme le 14 octobre pour les masters de l'EPU et le 30 octobre pour un parcours politiques linguistiques, didactique, interculturel, francophonies (POLDIF) du master français langue étrangère de l'UFR Lettres et langues.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.3.Diplômes et années d'études ouvertes à candidature d'étudiants étrangers, démarche individuelle et hors U.E

Il s'agit ici d'examiner les filières ouvertes ou non à candidature des étudiants étrangers hors U.E et hors diplômes français afin de dissiper les malentendus sur les niveaux de langue attendus.
Ces niveaux de langues requis font l'objet d'une harmonisation pour une plus grande cohérence et plus de clarté pour les candidat·es à l'exception de certaines filières de l'UFR Lettres et langues qui dérogent à la règle en raison de leur spécificité.
Tous les candidat·es doivent obligatoirement passer les quatre épreuves suivantes : compréhension orale, compréhension écrite, maîtrise des structures de la langue et expression écrite. Pour le TCF, les trois premières épreuves sont obligatoires, l'épreuve d'expression écrite reste optionnelle. Beaucoup de candidat·es oublient de s'y inscrire.

Il a été également précisé que les étudiants internationaux inscrits au centre d'étude du français pour les étudiants étrangers (CUEFEE) de l'université de Tours ont la possibilité de déposer une candidature pour l'ensemble des formations de l'université de Tours y compris celles fermées aux étudiants internationaux. Leur candidature sera validée sous réserve de la décision de la commission pédagogique de chaque filière qui tient compte du niveau académique et linguistique exigé (DUEF B2 ou C1 acquis) de l'étudiant.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

2.4.Parcours accès santé spécifique (PASS) et Licences accès santé (L.AS)

2.4.1. Modification de modalités de contrôle de connaissances et de compétences

Les M3C présentées sont communes aux universités de Tours et Orléans. Les M3C de L.AS seront votées dans chaque composante d'appartenance.

Modification des M3C PASS

- En PASS : Modification des intitulés et 1h de CM en moins sur l'année (M6)
- Intégration d'1h dans présentation des métiers de la santé M4 en lieu et place des présentations « FMS » pour le PASS et L.AS

Modification M3C LAS 2024-205

- En L.AS : Même enseignement « Santé publique et présentation des métiers de la santé » pour tous les étudiants PASS et L.AS
- En L.AS 1 : Suppression des cours Philosophie des sciences et données d'évidences
- En LAS 2/3 SV : Physiologie humaine intégralement ajoutée au programme (Copil octobre 2024)
- En LAS 2/3 : Suppression des 2e session pour les L.AS 2/3

2.4.2. Capacités d'accueil rentrée 2026 pour l'accès à la deuxième année des filières de santé

Stéphanie Carrez présente la répartition proposée pour les filières santé quant à la capacité d'accueil en études de santé pour la rentrée 2026. Elle rappelle que ces propositions sont fixées en concertation avec l'agence régionale de santé (ARS).

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

2.5.Modification des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) de l'université de Tours

2.5.1. Licence

Le principe des points bonifiants pour la participation à une CERCIP surnuméraire a été étendu à chaque année de licence. Ils ne seront ajoutés qu'à la note globale à l'année et n'interviendront pas dans la validation des modules fondamentaux.
Il est apporté également une précision sur les modalités du contrôle continu. Celles-ci sont librement déterminées par l'enseignant dans le respect de l'obligation réglementaire d'au moins deux évaluations (art. 11 de l'arrêté du 30 juillet relatif au diplôme national de licence). Toute évaluation organisée hors des séances de travaux dirigés ou pratiques est annoncée par l'équipe pédagogique au moins sept jours à l'avance aux étudiants.

2.5.2. Master

Des points bonifiants pour la participation à une CERCIP surnuméraire sont également proposés pour chaque année de master. Ils seront attribués et ajoutés à la moyenne globale de l'année dans la limite de 0,33 sur 20 en plus par année universitaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.6.Offre de formation 2024-2028 : modifications de maquettes des diplômes

Comme chaque année, la commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur des modifications de maquettes pour la rentrée universitaire 2025/2026.

Le tableau des modifications des modifications de maquettes est consultable via le lien suivant : https://www.univ-tours.fr/l-universite/recueil-des-actes/deliberations/deliberations-de-la-cfvu-annee-2025

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.7.Offre de formation 2024-2028 : modification des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) des maquettes de diplôme

À la suite de la mise en place de la nouvelle offre de formation, des modifications ont été apportées les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C)

Le tableau des modifications des M3C est consultable via le lien suivant : https://www.univ-tours.fr/l-universite/recueil-des-actes/deliberations/deliberations-de-la-cfvu-annee-2025

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.8.Offre de formation 2024-2028 : supplément au diplôme

Le supplément au diplôme est un document complémentaire au diplôme, décrivant le cursus, les compétences acquises et la valeur de la qualification, favorisant ainsi la mobilité et la reconnaissance en Europe. Stéphanie Carrez rappelle que la délivrance de ce document est obligatoire pour tous les diplômes de l'enseignement supérieur conformément au cadre national et législatif en vigueur.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

2.9.Ecole polytechnique universitaire/UFR Pharmacie

2.9.1. Création d'un double diplôme Ingénieur-Pharmacien/Pharmacien-Ingénieur

Ce projet a déjà été présenté lors de la CFVU du 26 juin 2025. Il convient maintenant de procéder au vote des maquettes et des M3C.

Pour rappel, Le projet de double diplôme Ingénieur-Pharmacien associe Polytech Tours, Polytech Orléans et l'UFR de Pharmacie de l'université de Tours.

Ce dispositif vise à créer des passerelles bidirectionnelles permettant à des étudiants à la fin de la 4ème année d'école d'ingénieurs (spécialités Génie industriel ou Informatique) d'intégrer le cursus pharmacie (filière industrie) à partir de la 4ème année, et inversement, à des étudiants en pharmacie après leur 5ème année d'intégrer une école d'ingénieurs en 4ème année. Chaque année, environ 12 places sont ouvertes dans chaque sens, réparties entre les deux écoles d'ingénieurs.

Le parcours prévoit un cycle préparatoire complémentaire de 3 semestres (162h), destiné à assurer la mise à niveau des étudiants avant leur passage dans la filière complémentaire. Les cours sont organisés en mode hybride ou présentiel, avec des adaptations pour limiter les conflits d'emploi du temps.

L'admission se fait sur dossier avec une attention particulière portée aux compétences scientifiques et en anglais. La validation du cycle préparatoire et de l'année en cours dans la formation d'origine est nécessaire pour poursuivre le double cursus ; en cas d'échec, l'étudiant réintègre sa filière initiale. Les frais de scolarité ne seront dus que dans la formation d'origine durant le cycle préparatoire.

Ce double diplôme vise à former des profils hybrides, capables d'évoluer dans l'industrie pharmaceutique, cosmétique ou agroalimentaire, en conjuguant compétences d'ingénieur et de pharmacien, et en favorisant la mobilité et l'employabilité dans ces secteurs.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

2.10. UFR de Médecine

2.10.1. Règlement intérieur de l'école de sage-femme *(Visadaj_2025-1052)*

Quelques modifications ont été apportées au règlement intérieur comme le changement de direction (article 2), les conditions de rattrapage des heures d'absence en stage (article 24) et des précisions sur la conservation du dossier médical des étudiants (article 31).

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

2.11.IUT de Blois

2.11.1. Règlement des études des bachelors universitaires de technologie *(Visadaj_2025-0886)*

Le règlement apporte des précisions concernant l'assiduité et la gestion des absences dans le cadre du contrôle continu : justificatifs d'absence, application de malus, modalités de la seconde chance, comportement inapproprié lors d'une séance avec exclusion.

Le calcul de bonification d'une activité physique a également été revu : multiplication du coefficient par 0,015. Certaines actions de valorisation/promotion de l'iut ou implications dans des activités culturelles, sociétales et artistiques permettent également d'obtenir une bonification à hauteur de 0,1 sur les semestres concernés, après validation par le chef de département.

La durée du stage en BUT Métiers du multimédia et de l'internet (MMI) a été revu : 10 à 11 semaines en BUT2, 12 à 15 semaines en BUT3.

Des précisions ont aussi été apportées sur le point V.6 concernant l'assurance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.12. UFR Odontologie

2.12.1. Création d'un diplôme d'université (DU) d'aptitude professionnelle en médecine bucco-dentaire

Il s'agit d'un parcours de formation par de la clinique au lit du patient dans les services hospitaliers pendant 12 semaines. Ce parcours est inclus dans la formation clinique des étudiants en formation initiale.

Il comprend un stage de 180 heures effectué tous les matins. 30 heures d'études dirigées (ED) où le stagiaire effectue des recherches, prépare et présente sous la forme d'une restitution orale des cas cliniques.

Avant chaque vacation clinique, l'apprenant est invité à présenter, dans un cadre formel de 10 minutes, la prise en charge qu'il envisage de mettre en œuvre lors de la séance à venir. Cette présentation se fait devant les enseignants encadrant la vacation ainsi que les autres étudiants. Elle nécessite un travail préparatoire en amont, incluant des recherches bibliographiques, une réflexion critique et une structuration rigoureuse de la démarche clinique

Les conseils départementaux de l'Ordre sont chargés d'inscrire au tableau tout nouveau diplômé souhaitant exercer dans le département. Deux situations courantes soulèvent toutefois des difficultés.

La première concerne l'évaluation des compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) et des aptitudes professionnelles (notamment la connaissance du Code de déontologie) des praticiens formés au sein de l'Union européenne, mais hors de France. En effet, les formations dispensées dans certains pays de l'union européenne s'avèrent parfois éloignées des exigences françaises, notamment en matière de compétences cliniques. Autrement dit, dans certains états membres, la formation se limite à des enseignements théoriques et à des apprentissages sur simulateur, avec peu — voire aucune — mise en situation réelle auprès de patients, contrairement à ce qui est pratiqué en France.

Or, les compétences des conseils départementaux se restreignent à la vérification de la validité du diplôme et à l'appréciation de la maîtrise de la langue française. Ils ne disposent pas des moyens nécessaires pour évaluer les aptitudes professionnelles des candidats. Inscrire un praticien au tableau sans s'assurer qu'il possède les compétences requises peut dès lors représenter un risque pour la santé publique. C'est dans ce contexte que cette formation a été conçue : elle vise à fournir une évaluation objective des compétences des professionnels concernés, permettant ainsi aux instances ordinales de statuer en toute objectivité sur leur inscription.

La seconde situation concerne les professionnels demandant à être réinscrits au tableau après une interruption temporaire de leur exercice (congé longue maladie, choix personnel, sanction disciplinaire, etc.). Dans ces cas également, une évaluation des compétences est nécessaire, après une mise à jour de leurs aptitudes professionnelles, avant toute nouvelle inscription.

Les rapporteurs ont émis un avis favorable à la création du DU.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

3. Vie universitaire

3.1. Charte des associations étudiantes de l'université : montant forfaitaire des aides à la création et au fonctionnement

La charte des associations étudiantes de l'université a été approuvée par le CAC le 1er juillet 2025 et par le Conseil d'Administration de l'Université de Tours le 7 juillet 2025
Dans ce contexte, le montant forfaitaire des aides (article 4.1 et 4.2) est à déterminer par la CFVU.

Il existe deux types d'aide :

- aide à la création d'association étudiante
La demande d'aide est à effectuer auprès de la Direction de la vie étudiante.
=> Proposition du SVE - 150€

- aide au fonctionnement des associations
Le versement de l'aide est soumis à l'accord du président d'université.
=> Proposition du SVE - 300€

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.Conventions

4.1.Université de Tours

4.1.1. Lettre de désengagement du partenariat établi avec le campus connecté de Dreux *(Visadaj_2025-0889)*

Cette décision a été actée d'un commun accord lors du comité de pilotage.
En effet, l'université de Tours rencontre des difficultés à assurer la mise en œuvre des ateliers et des activités prévus par la convention de partenariat à destination des bénéficiaires du campus connecté de Dreux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.1.2. Convention de coopération relative à la mise en place de la réforme du premier cycle des études en santé Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) et Licence Accès Santé (L.AS) (*sous réserve visa daj n° 2025-1042)*

Cette convention vise à exposer les modalités d'organisation de la première année des études de santé entre les deux universités. Elle a pour objet de fixer, entre les partenaires, les modalités du partenariat, à savoir :
- l'organisation de l'année de PASS Orléans ;
- la mise en œuvre pour l'admission en deuxième année du premier cycle d'étudiants ayant validé un parcours de formation antérieur prévu aux 1° et 2° du I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation dans une université ne proposant pas l'ensemble des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique ou dans une université ne proposant aucune de ces formations ;
- la poursuite d'études des étudiants inscrits en PASS à l'université de Tours vers une licence de l'université d'Orléans ;
- l'accès à la deuxième année de médecine et de kinésithérapie.

Elle prend effet rétroactivement à compter du 1er septembre 2025. Elle est conclue pour une durée d'un an.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

4.2.UFR de Pharmacie

4.2.1. Convention d'unité de formation par apprentissage (UFA) entre l'université de Tours et Mis'apprentissage *(Visadaj_2025-0625)*

Cette convention a pour objectif de définir les responsabilités réciproques des contractants dans l'organisation de ces formations ainsi que les modalités de fonctionnement et de financement de celles-ci.

Elle est conclue pour une durée de quatre ans et prend effet à la date de signature.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

4.3.Ecole polytechnique universitaire de Tours (EPU) et UFR Pharmacie.

4.3.1. Convention de co-habilitation de double diplôme du diplôme ingénieur pharmacien (Visadaj_2025-*0871)*

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement de la co-habilitation à délivrer le double diplôme Ingénieur-Pharmacien entre les établissements partenaires et plus spécifiquement entre :
- la spécialité informatique de l'école d'Ingénieur Polytechnique de l'université de Tours
- la spécialité génie industriel appliqué à la cosmétique, la pharmacie et l'agroalimentaire de l'école d'Ingénieur Polytechnique de l'université d'Orléans
- l'UFR de Pharmacie de l'université de Tours.

Elle prend effet dès sa signature, pour une ouverture de la formation à compter de la rentrée universitaire 2025 et demeure en vigueur pour la durée de l'accréditation du titre d'ingénieur en cours. Elle est renouvelable par reconduction expresse.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.4. UFR Droit, économie et sciences sociales

4.4.1. Convention cadre relative à l'organisation du diplôme universitaire médiation et gestion des conflits *(Visadaj_2025-0512)*

Cette convention a pour objet de définir le rôle de chaque contractant dans l'organisation de la formation qui prépare au diplôme d'université « médiation et gestion des conflits » et les modalités financières de la collaboration.
Elle prévoit en particulier les conditions de sélection des candidats, les conditions d'inscription, et la répartition des heures de formation entre les contractants.
L'université conserve le pilotage, le contrôle et la responsabilité de la mission confiée à Croix-Rouge Compétence Centre Val-de-Loire et reste maître des modalités de délivrance du diplôme.

Elle prend effet rétroactivement à compter de l'année universitaire 2024-2025 et jusqu'à la fin de l'année universitaire 2025-2026 afin de couvrir l'ensemble des sessions de formation programmées sur cette période.

Elle est renouvelable exclusivement par voie d'avenant pour une durée d'un an maximum.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

4.5. IUT de Blois

4.5.1. Convention de partenariat entre l'université de Tours et Association de Formation Professionnelle de l'Industrie (AFPI) Eure Seine estuaire *(Visadaj_2025-0933)*

La formation est délivrée à l'IUT de Blois et cette convention décrit les modalités pour que celle-ci puisse également être délivrée par le CFA du pôle formation UIMM Eure, localisée à Evreux.
La convention fixe les conditions dans lesquelles les parties souhaitent collaborer pour l'organisation et le fonctionnement de la formation destinée aux apprentis effectuant leur cursus au CFA du pôle formation UIMM Eure, dans des entreprises ayant contractualisé avec ce CFA. A cette fin, ils mettent en commun les personnels compétents (enseignants et administratifs) et les moyens matériels utiles à la réalisation du programme pédagogique.
Les apprentis et étudiants suivant leur formation sur le site de Blois ne sont pas concernés par cette convention. A ce titre, l'AFPI Eure Seine Estuaire s'engage à ne proposer des contrats d'apprentissage qu'aux apprentis suivant leur formation sur le site d'Evreux.

Elle prend effet à compter de sa date de signature et jusqu'au 31 août 2026.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

4.6 UFR Arts et sciences humaines

4.6.1.Convention de partenariat entre les universités de Poitiers et Tours concernant la préparation au concours externe de l'agrégation d'histoire *(Visadaj_2025-1005)*

Les deux universités souhaitent, grâce à cette convention, établir un partenariat durable et solide afin de pérenniser leurs préparations au concours externe de l'agrégation d'histoire.

Elle prend effet à compter de la rentrée universitaire 2025-2026. Elle restera valide dans les termes convenus tant que le périmètre du partenariat ne sera pas modifié.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Relations internationales

5.1. Informations générales

Germain Rousseau, en charge de la direction des relations internationales, dresse un bilan positif des actions menées comme le renouvellement du label Qualité FLE du CUEFEE-UT avec 3 étoiles pour une durée de 4 ans par la commission interministérielle et un audit réalisé par France Education International. Il est constaté une augmentation de 50% de la fréquentation du Welcome Desk par rapport à l'année précédente grâce notamment à un focus rentrée sur le site des Tanneurs. Ce dispositif permet un accueil et un accompagnement des étudiants internationaux dans leurs démarches.

Il fait ensuite un point sur les différentes aides financières à la mobilité internationales (Erasmus+ - Mobi-Centre – AMI - FME) ainsi que sur les candidatures à la bourse Eiffel.

Il termine sa présentation par les projets futurs comme un nouveau master international en entomologie, deux nouveaux projets Erasmus Mundus financés (linguistique et chirurgie) et rappelle l'organisation de la Staff Week le 20 octobre 2025 dans le cadre des Blended Intensive Programme (BIP). Pour rappel, les BIP permettent une approche immersive et collaborative, mêlant théorie et pratique, échanges interculturels et études de cas concrets et rassemblent des étudiants et des experts.

Hors Europe

Conventions d'échange d'étudiants

5.2. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – University of Alabama - Université de Tours
Porteur : DRI
VISA DAJ : 2025-0562
Cette convention formalise un accord d'échange d'étudiants non diplômant entre l'Université de l'Alabama (UA) et l'Université de Tours (UT). Elle vise à favoriser la collaboration éducative et interculturelle à travers l'accueil réciproque d'étudiants de premier cycle pour un semestre ou une année universitaire, dans tous les domaines d'études sauf médecine (UT) et droit (UA).

L'accord entre en vigueur à l'automne 2025 pour une durée de cinq ans, renouvelable ou résiliable par notification écrite avant le 31 janvier de l'année de résiliation, avec effet à la fin de l'année universitaire en cours.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

Convention relative à un renouvellement/à la mise en place d'un Double-Diplôme

5.3. Création – Double Diplôme – Universidade Federal de Sergipe (Brésil) - Université de Tours – Polytech
Diplômes concernés : • UFS : Graduação em Engenharia Mecânica
Porteur : Jean-Paul Chemla, Florian Lacroix – Polytech Tours
VISA DAJ : 2025-0288

Il concerne les échanges d'étudiants entre l'UFS dans les formations conduisant au diplôme de « Graduação em Engenharia Mecânica », et d'étudiants en formation d'ingénieur de Polytech Tours conduisant au « Diplôme d'Ingénieur en Mécanique et Génie mécanique »

L'accord de coopération entrera en vigueur le jour de la signature par les deux établissements pour cinq ans et arrivera à échéance à la fin de l'année académique 2027-2028 (31 août 2028), soit à la fin de l'habilitation actuelle du diplôme d'ingénieur de Polytech Tours.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée